Image not found or type unknown

Succession mère décédée et séparée du père

Par **Charles 22**, le **06/05/2021** à **16:33**

Bonjour,

Ma mère est décédée en novembre dernier. Nous sommes 3 enfants à hériter, néanmoins elle était séparée de notre père depuis 20 ans, mais ils n'ont jamais divorcée.

Lui n'est pas intéressé par la succession car il n'avait plus de lien avec elle.

Je voulais savoir :

1) Avec le statut séparé mais pas divorcé, a t-il un droit sur la succession au même titre que les enfants?

2) Si oui, peut-il renoncer à ce droit, et de quelle manière ?

D'avance merci

Par **youris**, le **06/05/2021** à **16:41**

Bonjour,

vous indiquez que vos parents n'étaient pas divorcés mais séparés.

s'agit-il d'une séparation de corps par acte sous seing privé ou d'un simple séparation amiable ?

1) il n'existe pas de statut dans le cas d'une simple séparation amiable, dans cette situation votre père reste héritier de son épouse.

2) votre père peut renoncer à la succession de son épouse, voir le lien ci-dessous:

option successorale

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés